

« Mon ambition est de m'intégrer et de travailler mais je suis à l'aide d'urgence »



Moussa mise tout sur l'article 14. Photo: Sara, membre de la rédaction vaudoise de Voix d'Exils.

Selon l'article 14 de la Loi fédérale suisse sur l'asile, les requérants d'asile doivent remplir un certain nombre de conditions pour obtenir le permis B. Dans les faits, même pour les personnes qui ont fait un parcours sans faute, l'obtention du permis reste difficile; comme le démontre l'expérience de Moussa, requérant d'asile originaire d'Afrique de l'Ouest.

Moussa a tout juste sur tous les tableaux : il séjourne en Suisse depuis 5 ans ; son lieu de domicile a toujours été connu des autorités ; il n'a pas cédé à la tentation du deal ou du travail au noir pour se faire de l'argent facile, il a appris le français et a travaillé sur des chantiers. Pourtant, malgré tous ses efforts pour s'intégrer, Moussa court toujours derrière le permis B. Témoignage.

« Je suis arrivé à Vallorbe en Suisse le 3 Janvier 2008 et j'ai demandé l'asile politique. J'ai attendu pendant dix jours et après j'ai été reçu par le Service de la Population, le SPOP, à Lausanne. Ils m'ont donné un permis N et m'ont transféré au Centre d'accueil des migrants de Sainte-Croix.

Là-bas, j'ai suivi des cours de langue pendant les deux mois qu'a duré mon séjour, car mon ambition était de parler le

français rapidement, de m'intégrer et de travailler en Suisse. Après Sainte-Croix, je suis passé dans les centres pour requérants d'asile de Crissier et de Leysin, avant d'obtenir un appartement privé à Lausanne.

Outre l'étude du français, j'ai participé à diverses mesures d'intégration proposées par l'EVAM (Établissement vaudois d'accueil des migrants) comme, par exemple, le Programme d'occupation Bâtiment (actuel programme d'occupation Peinture). J'ai également fait des stages de peintre en bâtiments dans différentes entreprises. Grâce à ces activités, j'ai été engagé en mars 2011 pour participer à la rénovation de la piscine de la commune de Penthalaz. Ce travail, je l'ai déclaré et il a été accepté par le SPOP. Avec cet emploi, j'espérais montrer mon intégration et devenir financièrement autonome pour recevoir mon permis B.

Malheureusement, la demande d'asile que j'avais déposée a reçu une réponse négative de la part de l'Office fédéral des migrations. A mi-avril 2011, j'ai dû arrêter mon travail à la piscine sur le champ après seulement un mois ! Suite à cette décision, mon permis N m'a été retiré et j'ai reçu le « papier blanc », soit le document d'identité que reçoivent les requérants d'asile qui sont à l'aide d'urgence et qui signifie qu'ils doivent quitter le pays... Depuis cette décision, je me débats dans une situation très confuse et stressante, mais j'ai décidé de respecter les lois du pays.

En janvier 2013, j'ai fêté mes cinq ans de vie en Suisse. Le 15 février, j'ai déposé une demande de permis B auprès du SPOP, étant donné que je remplis toutes les conditions requises par l'article 14. Depuis, je suis dans l'attente d'une réponse.»

Propos recueillis par Lamin,

Membre de la rédaction vaudoise de Voix d'Exils

Infos:

Pour consulter les différents statuts de séjour pour les étrangers en Suisse. Cliquez [ici](#)